Nations Unies  $S_{PV.5725}$ 



# Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

Provisoire

**5725**<sup>e</sup> séance Lundi 30 juillet 2007, à 10 heures New York

Président: M. Wang Guangya . . . . . (Chine)

Membres: Afrique du Sud ..... M. Sangqu

Belgique ..... M. Verbeke Congo M. Gayama États-Unis d'Amérique ...... M. Khalilzad M. Dolgov M. Lacroix France ..... M. Christian Indonésie ...... M. Budiman M. Spatafora M. Arias Pérou ..... M. Gallardo M. Al-Ansari 

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . Sir Emyr Jones Parry

Slovaquie ..... M. Burian

### Ordre du jour

La situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie

Rapport du Secrétaire général sur l'Éthiopie et l'Érythrée (S/2007/440)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

07-44281 (F)

La séance est ouverte à 10 h 10.

### Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

## La situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie

### Rapport du Secrétaire général sur l'Éthiopie et l'Érythrée (S/2007/440)

Le Président (parle en chinois): Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2007/440, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'Éthiopie et l'Érythrée.

Les membres sont également saisis du document S/2007/464, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

#### *Votent pour*:

Belgique, Chine, Congo, France, Ghana, Indonésie, Italie, Panama, Pérou, Qatar, Fédération de Russie, Slovaquie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

**Le Président** (*parle en* chinois) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1767 (2007).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 15.

**2** 07-44281